



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Délibération n°2023-57– Approbation du rapport de la CLECT du 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 17 décembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Eric MORISSET donne pouvoir à M. PAIN, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Mme PERDRIJAT, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE,		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS, Marie GALANO		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de la Communauté Paris-Saclay ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) du 1^{er} décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, ressources humaines et intercommunalité du mercredi 13 décembre 2023 ;

Considérant que la Commune de Vauhallan a souhaité à partir de 2024 une augmentation de 100 000 € de son droit de tirage annuel pour la compétence voirie, qui s'élève actuellement à 250 000 €,

Considérant qu'à compter de 2024 et de manière pérenne, en application du Pacte financier et fiscal, cette augmentation de l'enveloppe entraînera une augmentation de l'attribution de compensation versée par la commune à la CPS de 32 146 € ?

Sur présentation du rapport par M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article unique : approuve le rapport de la CLECT du 1^{er} décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20231221-2023-57-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023